

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

**6 février 2017**

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 6 février 2017, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présents.

Denyse Saint-Pierre, agente de développement, est présente.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-02-01

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2017**

2017-02-02

Il est proposé par *Marc Bégin*

ET RÉSOLU que le procès-verbal du 9 janvier 2017, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et qu'il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

**4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Un citoyen se dit traité inéquitablement et présente ses doléances devant l'assemblée concernant certains dossiers municipaux.

**5 DEMANDES DE CITOYENS**

**5.1 CAB**

2017-02-03

Il est proposé par *Perry Bell*

ET RÉSOLU d'acheter 4 billets au coût de 30 \$ chacun, pour l'événement « Bénévoles : créateurs de richesse », organisé par le Centre d'Action Bénévole, qui aura lieu le 29 avril prochain au Centre communautaire de Marbleton.

ADOPTÉE<sup>1</sup>

## 5.2 CAMO

2017-02-04

Il est proposé par *Lee Brazel*

ET RÉSOLU :

d'acheter 2 billets au coût de 30\$ chacun, pour la soirée reconnaissance aux employés 2017 organisée par le comité CAMO et la Chambre de commerce du Haut-Saint-François, le 25 février à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent.

ADOPTÉE<sup>ii</sup>

## 5.3 La Passerelle de Weedon

On ne donne pas suite à cette demande.

## 5.4 Québec en santé

2017-02-05

**CONSIDÉRANT QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par *Perry Bell*

**DE** signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.<sup>iii</sup>

ADOPTÉE

### **5.5 Comité Intimid'action**

On ne donne pas suite à cette demande.

### **5.6 Gala des Mérites**

2017-02-06

Il est proposé par *Julie Pouliot*

ET RÉSOLU d'appuyer l'organisation du Gala des Mérites Scolaires de la Cité-École Louis-Saint-Laurent, pour un montant de 25 \$.

ADOPTÉE<sup>iv</sup>

### **5.7 Subvention SICA**

Les membres de l'organisme SICA demandent au conseil municipal de lui verser le montant demandé à l'automne pour le déroulement de ses projets.

## **6 RAPPORT DU MAIRE**

Le Maire Yann Vallières résume les différentes rencontres effectuées durant le mois de janvier. Il a participé à un Lac-à l'épaule avec la MRC le 6 janvier. Le 11, il est allé à la réunion de SICA. Le 12 janvier, le contrat pour l'achat de la salle des Loisirs a été signé. Il a aussi eu une entrevue avec la Tribune concernant les enjeux de la MRC et des municipalités. Le 13 janvier, il a eu sa rencontre hebdomadaire avec le préfet. Il a ensuite eu une rencontre sur le PDZA et le portrait du bois d'œuvre dans la MRC, le 19 janvier. Le 18, il est allé au conseil de la MRC. Il a rencontré Josée Perron pour les Loisirs, le 20. Il a participé au 4<sup>e</sup> gala des récoltes le 21, au brunch des Élus et au dîner spaghetti le 22.

### **6.1 Représentations**

Les conseillers et conseillères présentent leurs différentes représentations pour le mois de janvier. Marc Bégin a participé à la réunion de SICA le 11 janvier et à la réunion pour le regroupement des OMH le 24 janvier. Audrey Turgeon et Marc Bégin sont allés au dîner spaghetti le 22. Lee Brazel a rencontré les employés de voirie avec Yann Vallières et Gaétan Perron. Julie Pouliot et Pierre Blouin ont assisté à la réunion de la Table des maires de la MRC le 18 janvier.

### **6.2 Développement social et économique**

L'agente de développement nous informe qu'elle a présenté une demande auprès d'Emploi Canada pour trois postes étudiants pour l'été 2017. Elle a reçu aussi une réponse favorable pour le projet Infrastructures MADA présenté en 2015.

Enfin, elle rappelle que la prochaine réunion de SICA sera mercredi le 8 février à la Place Auckland ainsi que la rencontre des organismes le 22 février, à la Place Auckland.

#### **6.2.1 Soutien à l'Action Bénévole**

2017-02-07

CONSIDÉRANT QUE l'OSBL Saint-Isidore-de-Clifton de Action (S.I.C.A.) projette d'acheter de l'équipement de « hockey bottine », d'aménager un carré de sable et construire une boîte à jouets au Parc des Pionniers ;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements seront mis à la disposition de la communauté.

CONSIDÉRANT QUE S.I.C.A. demande une subvention de 3 000 \$ dans le cadre du Programme Soutien à l'action bénévole, Volet Loisirs, pour l'achat de ces équipements ;

CONSIDÉRANT QUE S.I.C.A. contribue au projet pour un montant de 750 \$ ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par **Julie Pouliot**

ET RÉSOLU ce qui suit :

QUE la Municipalité appuie la démarche de S.I.C.A. d'acheter de l'équipement de « hockey bottine », d'aménager un carré de sable et construire une boîte à jouets au Parc des Pionniers ;

QU'elle contribue au projet pour la somme de 750 \$;

QUE le comité du Camping vert soit informé de ce projet.

ADOPTÉE<sup>v</sup>

### **6.2.2 Fonds de développement du territoire de 2016-2017**

**2017-02-08**

CONSIDÉRANT QUE l'OSBL Saint-Isidore-de-Clifton de Action (S.I.C.A.) dépose le projet « Écohameau de Bonnes Terres » et demande l'attribution du Fonds de développement du territoire 2016-2017 au montant de 35 467 \$ à ce projet.

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité appuie le dépôt du projet « Écohameau de Bonnes Terres » déposé par S.I.C.A. tel que présenté au conseil;

QU'elle appuie l'attribution du Fonds de développement du territoire 2016-2017, d'un montant de 35 467 \$ à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ<sup>vi</sup>

### **6.3 Nomination représentants des Loisirs**

**2017-02-09**

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE Yann Vallières, représentant du conseil municipal et Josée Perron, présidente du comité Loisirs Action Génération SIC, soient nommés au Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François pour l'année 2017.<sup>vii</sup>

ADOPTÉE

### **6.4 Persévérance scolaire**

**2017-02-10**

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton proclame les journées du 13 au 17 février 2017 comme journées de la persévérance scolaire;

QU'elle continue d'encourager les jeunes de la Municipalité en attribuant une bourse à un élève persévérant (ayant surmonté certaines difficultés) finissant de la 6<sup>e</sup> année du primaire;

QU'elle continue d'attribuer une bourse à chaque étudiant(e) de la Municipalité lorsqu'il (elle) obtient son diplôme d'études secondaires ou un premier diplôme professionnel, attestation ou autre certificat reconnu par le Ministère de l'Éducation, lors d'une cérémonie organisée spécialement pour reconnaître la persévérance scolaire.

ADOPTÉE

## **6.5 Souper conseil municipal de St-Malo**

**2017-02-11**

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'acheter 2 billets au coût de 25 \$ pour le souper du conseil municipal de St-Malo qui aura lieu le 24 février, 18h, à la Salle des Loisirs de St-Malo.

ADOPTÉE<sup>viii</sup>

## **7 RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

### **7.1 Administration**

Le directeur général commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 janvier 2017.

#### **7.1.1 Adhésion ADMQ**

**2017-02-12**

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU de payer l'adhésion annuelle de Gaétan Perron et Bibiane Leclerc à l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 859,64 \$ et 834,34 \$ respectivement comprenant le cautionnement et les taxes.

ADOPTÉE<sup>ix</sup>

#### **7.1.2 Chemin de La Pointe**

**2017-02-13**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, à la suite d'un jugement de la Cour d'appel du Québec en 2010, s'est vue reconnaître la propriété du Chemin de La Pointe ;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement n'a pas été enregistré au Registre foncier du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'une réforme cadastrale a eu lieu en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'avis de l'arpenteur-géomètre Daniel Parent, les coûts pour inscrire le jugement au Registre foncier du Québec sont de plus ou moins 3 000 \$.

À CE CAUSES,

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton mandate l'arpenteur-géomètre Daniel Parent à entreprendre les démarches pour inscrire le jugement de la Cour d'appel au Registre foncier du Québec, lui reconnaissant la propriété du Chemin de la Pointe afin qu'une correction cadastrale soit faite et acceptée par la Ferme du Bassin Sud SENC.

ADOPTÉE<sup>x</sup>

#### **7.1.3 Banque d'heures Infotech**

**2017-02-14**

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU d'acheter une banque de 14 heures d'assistance technique pour le logiciel Sygem d'Infotech, au coût de 1 050 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE<sup>xi</sup>

## **7.2 Sécurité publique**

Le conseiller Pierre Blouin commente les activités des pompiers en janvier. La pratique du mois consistait à effectuer un sauvetage avec harnais à St-Malo.

### **7.2.1 Démission du pompier Yann Vallières**

Yann Vallières nous informe qu'il quitte ses fonctions de pompiers volontaires.

## **7.3 Voirie municipale**

### **7.3.1 PAERRL**

#### **2017-02-15**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 249 957 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE<sup>xii</sup>

### **7.3.2 Réparation de la camionnette**

#### **2017-02-16**

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE la camionnette soit réparée par le Garage Conrad Perron pour un montant de 4 010,25 \$ (avant taxes), telle que l'offre présentée au conseil.

ADOPTÉE

### **7.3.3 Travaux de voirie 2016**

Différents rapports des travaux de voirie effectués durant l'été 2016 sont présentés au conseil.

### **7.3.4 Éclairage public**

#### **2017-02-17**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton désire changer les 37 luminaires de rue en optant pour la technologie au LED;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entrepreneur J.M. Martineau qui consiste à changer 37 luminaires de rue sur 2 ans, pour la technologie LED, au montant de 17 925 \$ (avant taxes), tel que présenté au conseil.

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de considérer l'offre de J.M. Martineau de remplacer les 37 luminaires de rue avec la technologie LED, au fur et à mesure qu'ils ne sont plus fonctionnels.

ADOPTÉE

## **8 RÈGLEMENTS ET POLITIQUES**

### **8.1 Adoption du Règlement 2017-107**

**2017-02-18**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers.

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la Municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu de l'actualiser ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 20 décembre 2016 par la conseillère **Julie Pouliot**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement ;

Il est proposé par **Julie Pouliot**

**QUE** le règlement numéro 2017-107 intitulé «Règlement remplaçant le règlement 2012-77 sur le traitement des membres du conseil municipal», ci-après reproduit, soit adopté.

#### **ARTICLE 1**

Une rémunération annuelle de 7 600 \$ est versée au maire.

Une rémunération annuelle de 2 525 \$ est versée aux conseillers.

#### **ARTICLE 2**

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le conseil verse à chacun des membres du conseil une allocation de dépenses égale à la moitié de leur rémunération.

Cette allocation de dépenses ne peut excéder le montant maximum indiqué dans la loi.

#### **ARTICLE 3**

La rémunération des membres du conseil est indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada pour l'exercice précédent.

#### **ARTICLE 4**

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil sont payables en douze (12) versements égaux et consécutifs, à la fin de chaque mois.

#### **ARTICLE 5**

Une compensation pour la perte de revenus au montant de cent cinquante dollars (150\$) pour une journée complète et cinquante dollars (50 \$) pour une soirée est versée aux membres du Conseil dans les cas exceptionnels suivants :

- L'état d'urgence déclaré en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) ou un événement pour lequel est mis en œuvre un programme d'assistance financière conformément à l'article 109 de cette loi.
- Congrès national des élus

et lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- l' élu est mandaté par le Conseil ;
- le paiement de chaque compensation fait l'objet d'une décision du conseil sur présentation de pièces justificatives.

#### **ARTICLE 6**

Lors qu'une personne est désignée par le conseil pour remplacer le maire pour une période de plus de 15 jours, la rémunération additionnelle est égale à la rémunération du maire pendant cette période.

#### **ARTICLE 7**

Les montants requis pour payer la rémunération de l'allocation de dépenses seront pris à même le fond général de la Municipalité et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

#### **ARTICLE 8**

Les articles 1, 2 et 3 ont effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **ARTICLE 9**

Le règlement 2017-107 abroge tout règlement précédent concernant ce sujet.

#### **ARTICLE 10**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

### **9 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2017-108**

Le conseiller *Pierre Bouin* donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le Règlement 2017-108 intitulé « Règlement 2017-108 modifiant le règlement 2013-81 sur la rémunération du personnel électoral ». Une copie du règlement ayant été distribuée à chacun des élus à l'avance, dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal.

### **10 ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES**

**2017-02-19**

Il est proposé par *Lee Brazel*

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 156 072,78 \$ en référence aux chèques nos 201700008 à 201700122 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 56 488,70 \$.<sup>xiii</sup> Les salaires versés pour le mois précédent totalisent un montant de 24 976,98 \$.

ADOPTÉE

### **11 CORRESPONDANCE**

**2017-02-20**

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉ



## 12 DIVERS

Yann Vallières propose que la municipalité adopte une Politique d'achat locale. Il a rencontré le député Ghislain Bolduc concernant le dossier du garage municipal. Celui-ci lui a assuré qu'il y aura discussion avec le ministre des Affaires municipales, M. Martin Coiteux dans les prochains mois.

## 13 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Denyse Saint-Pierre voudrait qu'on informe les OSBL locaux que les salles municipales sont mises à leur disposition gratuitement.

## 14 CLÔTURE DE LA SÉANCE

2017-02-21

Il est proposé par *Perry Bell*

De clore la présente séance à 21h43, l'ordre du jour étant épuisé.

*Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Yann Vallières, maire*

---

*Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe*

- 
- i Chèque expédié le 23 février 2017
  - ii Les personnes désignées lors du conseil n'étaient plus disponibles. Aucun chèque n'a été fait.
  - iii Résolution expédiée 2017-02-13
  - iv Chèque expédié le 2017-02-23
  - v Résolution envoyée à Denyse St-Pierre et Noëlla Bilodeau pour le camping (courriel)
  - vi Résolution envoyée à Denyse St-Pierre
  - vii Résolution expédiée à S.Tison 2017-02-13
  - viii Chèque expédié le 23 février 2017
  - ix Chèque envoyé le 9 février
  - x Expédié à Daniel Parent le 2017-02-09
  - xi Chèque expédié le 2017-02-23
  - xii Rés. Expédiée à Gilles Bourque MTQ
  - xiii Chèques postés le 2017-02-07